

# Règlements LOTO Fondation FAIS 2024-2025

## 1. Tirage

Loterie « Loto FAIS pour aider » de la Fondation FAIS (ci-après le « tirage ») est tenue par La Fondation FAIS (ci-après l'« Organisateur ») au bénéfice de la Fondation FAIS (Fondation pour les aînés et l'innovation sociale). Les billets sont en vente à compter du 3 septembre 2024 et jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2025 à 23 h 59. La date ultime pour réclamer votre prix est le 20 juin 2025 à 12 h (midi) en contactant la Fondation au (418) 691-0766 au préalable.

## 2. CLIENTÈLE CIBLE ADMISSIBLE :

Le tirage s'adresse principalement aux employés du CIUSSS de la Capitale-Nationale, mais aussi à toute personne résidant au Québec, âgée de 18 ans ou plus, à l'exception des employés de la Fondation FAIS et de l'agence Voyage Vasco spatiale, boul. Bastien.

## 3. COMMENT PARTICIPER

- Les participants doivent acheter un billet au coût de 100 \$ soit en remplissant le formulaire disponible sur <https://www.jedonneenligne.org/fondationfais/LOTO/> ou en remplissant un coupon du vendeur (ambassadeur) associé à son établissement pour les déductions à la source. Ils doivent fournir nom, prénom, âge, sexe, adresse du domicile, code postal, numéro de téléphone et courriel valide en ligne OU nom, prénom, numéro de téléphone, courriel valide et numéro d'employé pour les billets vendus via les DAS. Les participants doivent sélectionner le nom de leur ambassadeur ou établissement sous le menu déroulant du formulaire, ou directement au bureau de la Fondation FAIS au 1, ave du Sacré-Cœur, bureau 108E, Québec (Québec) G1N 2W1.
- Les ventes se feront en ligne OU auprès des vendeurs attitrés des établissements desservis par la Fondation FAIS (CHSLD de Charlesbourg, Limoilou, Loretteville, Notre-Dame-de-Lourdes, Le Faubourg, Sacré-Cœur, Christ-Roi, St-Antoine, Paul Triquet, Hôpital Chauveau, Hôpital Général de Québec, Maisons des aînées et alternatives Lebourgneuf et Ste-Foy, Centres de Jour de Charlesbourg, Loretteville et Ste-Foy).
- Les modes de paiement sont :
  - Prélèvements à même la paie pour les employés du CIUSSS de la Capitale-Nationale selon le format de 10 prélèvements de 10 \$ pour 10 paies consécutives à compter du 21 novembre 2024 OU du 30 janvier 2025 (date limite pour profiter de ce privilège, le 17 janvier 2025, à midi) ;
  - Carte de crédit Visa ou Mastercard en 1 paiement complet en date de l'achat du billet via le formulaire en ligne.

Le billet sera envoyé à l'acheteur par courriel suite à son achat, confirmant l'inscription à la Loto FAIS mon bonheur. **MILLE billets seront mis en vente**, du numéro 1 à 1000.

## 4. ATTRIBUTION DU PRIX

Afin d'être déclaré gagnant, le participant sélectionné doit :

- 4.1. Payer en entier la balance du billet si requis (dans le cas de prélèvements sur la paie) ;
- 4.2. Respecter les conditions de participation et d'admissibilité prévues au présent règlement. À défaut de respecter une ou plusieurs de ces conditions, il sera automatiquement disqualifié et un autre tirage aura lieu afin de déterminer un nouveau gagnant ;
- 4.3. Accepter les conditions relatives au prix pour lequel il a été sélectionné ;
- 4.4. Remplir et signer le formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité (le « Formulaire de déclaration ») indiquant qu'il a respecté toutes les conditions établies au présent règlement et le retourner à l'Organisateur dans les deux (2) jours suivant sa réception ;
- 4.5. Fournir une pièce d'identité avec photographie sur demande et en temps opportun ;

- 4.6. Consentir à ce que l'Organisateur publie sa photo ou sa vidéo sur différentes plateformes (Facebook, Instagram, Twitter, etc.), afin d'annoncer le gagnant. Une déclaration à cet effet sera contenue au formulaire de déclaration.
- 4.7. Acquiescer au fait que s'il refuse d'accepter le prix selon les modalités du présent règlement, cela libère l'Organisateur du tirage de toute obligation liée à ce prix envers cette personne. Dans un tel cas, l'Organisateur pourra, à sa seule discrétion, annuler le prix ou effectuer un nouveau tirage jusqu'à ce qu'un finaliste soit sélectionné et déclaré gagnant. Et à sa discrétion, remettre le billet dans le baril de tirage.

## 5. PRIX, DÉROULEMENT ET LIEU DES TIRAGES

NUM.	DATE	LOT	VALEUR
<u>1</u>	06 décembre 2024	Certificat-cadeau du Département des moments ou 1500\$ en argent	3000 \$
<u>2</u>	20 décembre 2024	Forfait weekend de rêve à l'Auberge Godefroy	1200 \$
<u>3</u>	17 janvier 2025	Weekend de Hockey à Montréal – 2 billets en zone Desjardins (repas inclus) une nuit dans un hôtel Groupe Germain, plus 500\$ en argent	1350 \$
<u>4</u>	17 janvier 2025	Forfait weekend de rêve au Monastère des Augustines plus 500 \$ en argent	1400 \$
<u>5</u>	31 janvier 2025	Crédit-voyage VASCO Spatial (ou 1500\$ en argent)	2500 \$
<u>6</u>	14 février 2025	Forfait weekend de rêve au Monastère des Augustines plus 500 \$ en argent	1400 \$
<u>7</u>	28 février 2025	Crédit-voyage VASCO Spatial (ou 1500\$ en argent)	2500 \$
<u>8</u>	14 mars 2025	Forfait weekend de rêve au Monastère des Augustines plus 500 \$ en argent	1400 \$
<u>9</u>	28 mars 2025	Crédit-voyage VASCO Spatial (ou 1500\$ en argent)	2500 \$
<u>10</u>	11 avril 2025	Une nuitée au Fairmont Château Frontenac, chambre de catégorie Fairmont OR vue sur le fleuve, souper 5 services avec vin et petits déjeuners au restaurant Champlain	1366 \$
<u>11</u>	25 avril 2025	Crédit-voyage VASCO Spatial (ou 1500\$ en argent)	2500 \$
<u>12</u>	09 mai 2025	2 nuits à l'Hôtel Tadoussac, incluant les déjeuners pour 2, croisière VIP aux baleines et 500\$ en argent	1800 \$
<u>13</u>	30 mai 2025	Crédit-voyage VASCO Spatial (ou 1500\$ en argent)	2500 \$
<b>Valeur totale</b>	La valeur est relative aux choix que feront les gagnants lorsque la possibilité est de prendre l'argent au lieu du prix		25 416 \$

**\*IMPORTANT :** Veuillez prendre note que pour les crédits voyages, les frais à la charge du client sont : assurance voyage, dépenses personnelles, frais de bagages, passeport, pourboires. Les certificats voyages sont valides uniquement chez Voyages Vasco Spatial, boulevard Bastien sur tous les forfaits vacances, croisières et circuits (ce qui exclus l'achat de billets d'avion uniquement). Les taxes sont applicables sur tous les forfaits vacances, croisières et circuits. Sujet à la disponibilité du forfait au moment de la réservation. Peut être utilisé pour plusieurs voyageurs vivants à la même adresse et pour plusieurs achats jusqu'à épuisement du crédit. Doit s'assurer de répondre aux normes sanitaires en vigueur au moment de la réservation;

Pour chaque tirage :

- Seuls les billets achetés avant 23 h 59 le jour précédent seront admissibles.
- Les billets achetés un jour de tirage sont admissibles pour les tirages subséquents.
- Les billets gagnants sont remis dans le baril.
- Les prix ne sont ni transférables, **ni monnayables (excepté lorsqu'une mention est faite que le gagnant peut choisir en argent, la somme indiquée au tirage, soit 1500\$ en argent au lieu d'un crédit-voyage de 2500\$ ou du certificat-cadeau du Département des moments)**, ni échangeables et doivent être utilisés avant la date de validité indiquée pour chacun. Seul le nom du gagnant sur le billet sera reconnu comme gagnant officiel.
- La Fondation communiquera avec le gagnant dans les 24 heures suivant le tirage.
- Les tirages se tiendront à midi en Facebook live via le Facebook de la Fondation FAIS. Ils seront disponibles pour écoute en différé.

## 6. CONDITIONS GÉNÉRALES

- 6.1.** En participant au tirage, le gagnant autorise l'Organisateur, qu'on mentionne son prénom et nom ainsi que le nom de sa ville de résidence sur le site Web de la Fondation FAIS — dans la section du tirage, page Internet du tirage, sur toutes autres plateformes telles que les réseaux sociaux de l'Organisateur et ce, sans aucune forme de rémunération et limitation.
- 6.2.** Les bénéficiaires de décharge n'encourent aucune responsabilité pour des coordonnées incomplètes ou incompréhensibles de la part de participants au tirage. L'Organisateur se réserve le droit de rejeter tout formulaire d'inscription incomplet, illisible, mutilé ou comportant une erreur humaine ou mécanique et de procéder au tirage d'un autre formulaire.
- 6.3.** Tout formulaire d'inscription ou tentative d'inscription utilisant un paiement frauduleux contraire à l'esprit du tirage (par exemple : carte de crédit volée, etc.) sera automatiquement rejeté et pourrait être transmis aux autorités judiciaires compétentes. Tout dossier automatisé sera repéré et rejeté.
- 6.4.** Toute décision de l'Organisateur ou de ses représentants relatifs au présent tirage est finale et sans appel, sous réserve de toute décision de la Régie des alcools, des courses et des jeux en relation avec toute question relevant de sa compétence.
- 6.5.** Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un tirage peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
- 6.6.** Il sera possible de connaître les noms des gagnants du tirage, entre autres, entre 9 h et 16 h, aux bureaux de l'Organisateur (ou en le contactant par téléphone ou courriel), ou au plus tard trois (3) jours après le tirage, et ce, pour une période minimale de dix (10) jours suivant la date du tirage.
- 6.7.** On peut se procurer le règlement du tirage, pendant toute la durée du tirage, sur le site web de l'Organisateur.

## 7. PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Dans le cadre du présent tirage, l'Organisateur demande des renseignements personnels aux participants dans le but de déterminer le gagnant. Les renseignements personnels seront conservés pendant la période nécessaires ou utiles aux fins déterminées par le tirage ou selon les exigences de la loi. Sachez que l'Organisateur ne vendra en aucun cas de l'information ou des renseignements personnels à qui que ce soit, pas plus qu'il ne transmettra de tels renseignements à des organisations, y compris ses sociétés affiliées. Notre entreprise respecte les obligations de la loi 25.

**IMPORTANT :**

- Veuillez noter qu'aucun reçu fiscal ne sera remis pour l'achat d'un billet de tirage.
- Le paiement complet de la personne déclarée gagnante sera encaissé dans les 10 jours suivant le tirage, peu importe le mode de paiement.

**No de licence : L-00216**

